

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 27-29 mai 1997

NOTE D'INFORMATION

F

**Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/97/INF/8
22 mai 1997**

ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

**Déclaration du CAC concernant l'accès
universel aux services de communication et
d'information de base**

**Le tirage du présent document a été restreint MM les délégués et observateurs sont donc invités à
apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.**

1. A sa première session ordinaire de 1997 qui s'est tenue à Genève les 10 et 11 avril, le Comité administratif de coordination (CAC) de l'ONU a adopté une Déclaration concernant l'accès universel aux services de communication et d'information de base et a invité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du CAC, à porter cette déclaration à l'attention de l'Assemblée générale et à la lui soumettre pour approbation.
2. Conformément à la décision des membres du CAC de soumettre la Déclaration à leurs organes directeurs respectifs, le Directeur exécutif présente ci-après le document en question aux membres du PAM. Le CAC n'ayant produit que la version anglaise, le Secrétariat du PAM a traduit la déclaration en arabe, en espagnol et en français.
3. Le Directeur exécutif saisit cette occasion pour informer le Conseil d'administration des efforts déployés par le PAM en ce sens depuis la création, en mai 1996, de la Sous-division des services centraux de gestion de l'information et des statistiques.
4. Le PAM, qui a ouvert un site web en mai 1996, est l'une des premières organisations des Nations Unies présentes sur Internet. Depuis lors, le PAM a contacté les autres organisations des Nations Unies sur le Web. En outre, dans l'optique de la mise en place d'un système Intranet commun à toutes les organisations des Nations Unies, le PAM a connecté son site avec tous les autres sites web des Nations Unies. Des connexions analogues ont été établies pour faciliter l'accès aux autres partenaires tels que les ONG et les organisations internationales opérant dans le domaine du développement et de l'aide de secours. Le site Web donne des informations aux donateurs, aux bénéficiaires et au grand public sur les politiques du PAM et sur tous les aspects de ses activités opérationnelles. Le nombre d'utilisateurs n'a pas cessé d'augmenter. En mars 1997, près de 5 000 utilisateurs ont visité le site et lu environ 22 000 documents.
5. Le PAM participe à la mise en commun de données avec les autres organismes des Nations Unies par le biais d'Internet, sur Relief Web, qui est régulièrement mis à jour à partir d'informations sur l'analyse de la vulnérabilité de pays spécifiques fournies par le PAM. Dans un proche avenir, tous les bureaux de pays du PAM auront accès à un nouveau site Web interne par l'intermédiaire d'Internet, ce qui permettra d'accélérer considérablement l'échange d'informations entre le siège et les bureaux de pays; ce site pourrait également s'avérer une source précieuse d'information pour les homologues gouvernementaux du PAM dans les pays en développement, où, souvent, l'absence d'infrastructure de communication hypothèque l'accès à l'information.
6. En 1997, tous les documents du Conseil d'administration ont été mis sur le web, à la disposition des délégués et des observateurs qui ont pu y avoir accès avec un mot de passe. Depuis janvier 1997, les délégués ont lu ou téléchargé environ 1 000 documents du Conseil d'administration. Les statistiques montrent que les principaux utilisateurs sont les pays d'Amérique du nord et d'Europe. Afin de promouvoir l'accès à Internet parmi les représentations basées à Rome, et spécialement parmi les pays en développement - qui manquent souvent de l'appui technique nécessaire - l'unité de gestion de l'information a préparé et distribué un fascicule intitulé "COME AND SURF THE WEB WITH US" (Venez surfer sur le web avec nous) qui donne des conseils pratiques sur le matériel informatique et les logiciels et fournit une liste de fournisseurs locaux de



services Internet. Pour dispenser la formation nécessaire aux représentations, le PAM a organisé en avril/mai une série d'ateliers gratuits à l'intention des représentations pour présenter Internet. Ces ateliers ont eu un franc succès: 86 personnes, de 38 représentations, y ont participé, dont 67 provenaient de pays en développement.



ANNEXE

**DÉCLARATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION (CAC)
CONCERNANT L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES DE
COMMUNICATION ET D'INFORMATION DE BASE**

1. Le monde connaît aujourd'hui une révolution des communications et de l'information, accompagnée d'une explosion du savoir. Information et savoir sont devenus un facteur *sui generis* du développement de la société et de l'économie. Parce qu'elles sont génériques, les technologies de l'information et de la communication affectent et embrassent tous les domaines de l'activité économique, sociale, culturelle et politique. Ce faisant, elles influencent toutes les institutions sociales, les idées et les modes de pensée. A l'échelon mondial, le secteur de l'information et de la communication croît deux fois plus vite que l'activité économique en général. La diminution des coûts des logiciels et du matériel, leur puissance et leur fiabilité grandissante, et le fait que le matériel est devenu le plus souvent un simple article de bureau, encouragent une part grandissante de la société à utiliser les technologies de l'information et de la communication. Mais cette tendance ne sera vraiment bénéfique que si l'accès à ces technologies s'accompagne des moyens de les exploiter pour l'épanouissement des individus et de la société, grâce à la production et à la diffusion d'informations et d'applications appropriées.
2. La révolution de la communication et de l'information ouvre des horizons entièrement nouveaux aux organismes du système des Nations Unies; elle bouleversera la manière non seulement dont nos organisations opèrent et offrent leurs services et leurs produits, mais dont elles collaborent et dialoguent, aussi bien entre elles qu'avec l'extérieur. Le fait est que le système multilatéral dans son ensemble - et plus particulièrement la coopération pour le développement - est parvenu à un stade où il lui faut repenser toutes ses orientations, ses stratégies et ses activités futures et les adapter à cette nouvelle situation et aux perspectives qui se dessinent. Nous sommes résolus à relever rapidement et efficacement ces nouveaux défis.
3. Nous sommes conscients de ce que le savoir et l'information:
 - sont le moteur de la nouvelle société mondiale de l'information et le fondement de l'infrastructure qui la soutient;
 - constituent les principales ressources de l'économie de l'information actuellement en plein essor;
 - jouent un rôle essentiel dans la montée de la mondialisation, et contribuent à l'apparition d'une télé-économie qui s'accompagne de nouveaux modèles d'organisation du monde et de la société (télétravail, téléservices, télémédecine, enseignement à distance, téléformation, télé-achats, services bancaires à distance, facilitation des affaires, efficacité et information commerciales, etc.); souvent, pour recevoir ou fournir des produits et des services, il n'est plus besoin d'avoir un lieu de résidence fixe;



- pèseront de plus en plus sur la division internationale du travail, détermineront la compétitivité des entreprises et des économies nationales et créeront de nouveaux modèles et paradigmes de croissance;
 - auront des répercussions stratégiques sur la concentration du pouvoir à l'échelon mondial. Plus que jamais, savoir c'est pouvoir. L'information en temps réel devient un élément essentiel des relations internationales et décide de l'efficacité et de l'efficacité de toute intervention, ce qui, pour les acteurs sur la scène multilatérale, pose un problème spécifique.
4. L'information se paie. Leurs avantages comparatifs dépendront donc de la capacité des différents pays de faire usage des communications, des technologies de traitement de l'information et de réseaux d'information complexes pour obtenir, organiser, extraire et diffuser l'information nécessaire à la prise de décisions et au processus de développement. Une telle capacité peut même permettre de prévenir ou de résoudre les conflits régionaux et autres ou de traiter d'autres problèmes tels que la criminalité transnationale, le terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massive ou la dégradation de l'environnement - qui sont d'une importance capitale pour les organismes du système des Nations Unies - en facilitant la prise de décisions mieux documentées.
5. Nous sommes profondément préoccupés par l'aggravation des inégalités dans le domaine de l'information et de la communication (accès, ressources, débouchés). Le fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en développement dans le secteur de l'information et de la technologie se creuse de plus en plus et un nouveau type de pauvreté - la pauvreté en matière d'information et l'iniquité qu'elle entraîne - menacent. La plupart des pays en développement, et spécialement les pays les moins avancés (PMA), ne participent pas à la révolution des communications, faute:
- d'avoir accès aux ressources d'information de base, à la technologie de pointe, ou aux systèmes et infrastructures de télécommunication les plus perfectionnés;
 - de pouvoir mettre en place, exploiter et gérer les technologies de l'information et assurer les services nécessaires;
 - de politiques de nature à promouvoir une participation équitable de tous à la société de l'information, à la fois en tant que producteurs et que consommateurs de l'information et du savoir;
 - d'un personnel qualifié capable d'élaborer, d'entretenir et de fournir les produits et services à valeur ajoutée nécessaires à l'économie de l'information.

Nous nous engageons donc, au nom des organismes du système des Nations Unies, à aider les pays en développement à redresser les tendances actuelles, fort préoccupantes.

6. Ces dernières décennies, les organismes du système des Nations Unies ont mis en oeuvre, à divers niveaux, de nombreux projets faisant appel aux technologies de la communication et de l'information. Or, force est aujourd'hui de reconnaître que, souvent, cela s'est fait sans grande coordination. Il nous semble donc urgent d'adopter une démarche plus stratégique et rigoureuse en la matière, fondée sur une collaboration plus étroite entre les organismes du système des Nations Unies.
7. Nous sommes parvenus à la conclusion que l'introduction et l'usage des technologies de l'information et de la communication ainsi que la gestion de l'information doivent être intégrés aux efforts que déploie le système des Nations Unies pour atteindre l'objectif prioritaire, qui est de réaliser un développement durable pour tous, d'où notre décision



de nous employer à ouvrir à tous l'accès aux services de communication et d'information de base. Ces technologies et une exploitation efficace de l'information ouvrent des perspectives et offrent des moyens inconnus jusqu'à présent pour résoudre les problèmes qui se posent à l'échelon mondial et permettre ainsi la réalisation des objectifs de développement social et renforcer les capacités d'utiliser efficacement les technologies nouvelles. Il ne faut cependant pas oublier que l'infrastructure et les services de communication classiques, notamment les services postaux, sont un moyen de communiquer qui est utilisé dans le monde entier, surtout dans les pays en développement. Les services postaux sont d'une importance vitale et resteront, dans un avenir prévisible, indispensables aux échanges, à l'industrie et aux services de toutes sortes. De fait, ils prendront encore de la valeur à mesure que de nouveaux services, tels que le "courrier hybride" qui allie transmission électronique et remise en mains propres, gagneront du terrain.

8. Individuellement et conjointement, nos organisations prévoient de réaliser, si elles ne l'ont déjà fait, divers projets et activités à l'échelon national visant à mettre en relief le rôle de catalyseur que les organisations multilatérales peuvent et doivent jouer dans un domaine qui ne cesse de gagner en importance. Nous nous engageons à redoubler d'efforts en conjuguant notre action dans divers domaines - agriculture, éducation, santé, ressources naturelles et gestion de l'environnement, transport, échanges et commerce internationaux, emploi et problèmes de main-d'oeuvre, logement, infrastructure et services communautaires, développement des petites et moyennes entreprises et renforcement des mesures de participation (voir appendice). Nous sommes fermement décidés à démontrer la viabilité et l'utilité des nouvelles technologies et d'une gestion efficace de l'information - spécialement en orientant les efforts vers les zones rurales et les secteurs les plus pauvres de la société, si souvent tenus à l'écart des avantages du progrès technologique. Si nous ne sommes pas capables de démontrer que les technologies d'information et de communication peuvent contribuer au changement et permettre d'atteindre plus de pauvres ou de fournir des services de meilleure qualité à de plus larges secteurs de la société, ces technologies et la gestion de l'information resteront un potentiel inexploité.
9. Exploiter et déployer le potentiel des nouvelles technologies de communication en temps voulu, notamment dans les pays en développement, et d'une manière qui soit économiquement efficace et équitable, sera une véritable gageure. L'infrastructure des télécommunications est déficiente dans pratiquement tous les pays en développement. Les 59 pays qui ont les revenus les plus bas (et qui comptent environ 56 pour cent de la population mondiale) ne disposent que de sept pour cent des lignes téléphoniques dans le monde et, si l'on exclut la Chine et l'Inde, les 57 pays restants (qui ensemble représentent un cinquième de la population mondiale) disposent d'un centième de ces lignes. Lorsque l'infrastructure existe, elle est limitée aux grandes villes, les listes d'attente sont longues et rien ne permet d'espérer que la situation puisse vraiment s'améliorer sous peu. Dans les limites de leurs ressources et compte tenu de leurs priorités, le système des Nations Unies est prêt à aider les gouvernements à élaborer des politiques, stratégies et plans nationaux pour faciliter et guider le développement et la gestion d'une infrastructure d'information appropriée au niveau national qui soit conforme à leurs besoins et à leurs traditions.
10. Les technologies de l'information et de la communication devraient permettre d'introduire rapidement certaines des technologies les plus récentes sans devoir passer par toutes les étapes du transfert de compétences et techniques qui ont généralement



marqué la période d'industrialisation. En sautant les étapes intermédiaires, les pays en développement pourront progresser plus rapidement et, bien que conscients des obstacles considérables qui se posent sur le plan pratique, nous n'en sommes pas moins décidés à aider nos partenaires des pays en développement dans cette recherche.

11. Nous sommes conscients aussi de la nécessité impérieuse de mettre en place le capital humain et technique qui permettra aux sociétés d'avoir plus aisément accès aux nouvelles méthodes de communication multimédia et d'en tirer le meilleur parti. L'expansion rapide d'Internet et son caractère interactif ont complètement bouleversé la recherche, l'exploitation et la diffusion de l'information. Les techniques existantes permettent à ceux qui le souhaitent de chercher des informations sur un réseau électronique et de télécharger à son gré ce dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. L'Internet et le World Wide Web (WWW) sont devenus une interface de communication conviviale qui connecte des ordinateurs aux quatre coins du monde et permet aux utilisateurs qui en ont les moyens de communiquer, de s'informer et d'échanger des données.
12. Toutefois, l'importance de réseaux tels qu'Internet ne doit pas conduire à négliger la contribution que peuvent apporter d'autres technologies d'information et de communication au développement humain durable. Ainsi, grâce aux progrès de la technologie CD-ROM, il est aujourd'hui possible de transférer aux pays en développement un volume massif de données multimédias, même dans des régions dépourvues de moyens de télécommunications. Pour fonctionner, de nombreuses options multimédias - notamment Internet - nécessitent des moyens de télécommunication fiables et puissants dotés d'une largeur de bande suffisante et sont tributaires de réseaux électriques ou de sources d'énergie renouvelables (par exemple l'énergie solaire), autant de facteurs qui limitent leurs possibilités d'utilisation dans les régions les plus pauvres. L'analphabétisme, la diversité des cultures et les différences linguistiques sont d'autres obstacles encore à l'introduction universelle des nouvelles technologies.
13. C'est au prix d'énormes investissements dans le domaine des télécommunications que la plupart des pays en développement, ou plutôt leurs capitales, comme cela a été le plus souvent le cas, ont pu être connectés aux réseaux de télécommunications internationaux. Jusqu'à présent, les zones rurales et l'arrière-pays des pays en développement, où la pauvreté est la plus forte, ont été invariablement ignorés. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'élargissement de l'infrastructure nationale des télécommunications aux zones rurales et leur connexion à des réseaux internationaux fiables doivent devenir une priorité absolue des gouvernements, du secteur privé et des organismes multilatéraux et bilatéraux de développement. Si les systèmes de télécommunications ne peuvent être élargis, seule l'élite urbaine des pays en développement y aura accès, et les régions rurales et les pauvres seront laissés pour compte. Les systèmes de satellites numériques qui apparaissent offrent de nouvelles solutions à cet égard.
14. Pour avoir une idée de l'ampleur des fonds à investir, il suffit de penser que pour porter la densité du réseau téléphonique à 1 ligne pour 100 habitants en Afrique subsaharienne (elle est actuellement de 0,46 ligne pour 100 habitants), il faudrait, selon les estimations, investir huit milliards de dollars. Toutefois, cette estimation se fonde sur l'hypothèse que le coût d'une ligne avoisine les prix internationaux en vigueur, alors que l'expérience montre que celui-ci tend à être trois fois plus élevé en Afrique subsaharienne. Vu l'énormité et l'envergure des problèmes que pose l'ouverture à tous de l'accès aux services de communication et d'information de base dans les pays en développement, il conviendrait donc de concentrer les efforts sur les communautés et de



renforcer les grandes missions du développement, telles que l'éducation, plutôt que de mettre l'accent sur les ménages ou les individus. Même ainsi, exploiter et déployer le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement restera un défi.

15. Les organismes du système des Nations Unies ne peuvent se lancer seuls dans un investissement aussi massif et coûteux, même s'il permettrait d'atténuer la pauvreté, de créer des activités génératrices de revenus et d'ouvrir de nouveaux marchés. C'est pourquoi nous invitons le secteur privé, les gouvernements, la société civile et les autres organismes de développement à s'engager avec nous, résolument et méthodiquement, à orienter et à gérer ce processus, en:
 - définissant une vision globale commune, en suscitant une large prise de conscience des mutations en cours, et en formulant une théorie et une stratégie convaincantes sur l'utilisation qui peut être faite des nouvelles technologies pour qu'elles profitent à tous les pays, notamment les plus pauvres;
 - mettant en place au plan national les capacités humaines, techniques et économiques nécessaires pour faciliter l'accès aux technologies d'information et de communication et leur utilisation dans les pays en développement;
 - encourageant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication multimédias dans l'exécution des programmes de promotion du développement humain durable, spécialement dans les zones rurales;
 - encourageant, avec la participation du secteur privé, la création, l'exploitation et la diffusion de l'information et des données stratégiques touchant tous les aspects du développement - au plan mondial, régional et national et à l'échelon des communautés.
16. Nous n'ignorons pas que les moyens de communication modernes - notamment ceux du type Web - auront un impact sensible sur les programmes, sur leur contenu et sur les modalités et la qualité de leur exécution et, partant, sur l'avenir de la coopération multilatérale et de l'assistance technique proprement dite. De notre côté, nous nous emploierons à accélérer les réformes et les restructurations internes que nous avons engagées pour aboutir à un réseau mondial d'organisations modernes et performantes; cela exigera un renforcement de nos capacités techniques internes et un changement d'attitude du personnel et de sa manière de voir, notamment aux échelons supérieurs. Il nous faudra également renforcer les liens et la communication entre nos bureaux extérieurs, ce qui permettra d'aller vers une plus grande décentralisation et d'offrir un appui technique instantané.
17. En outre, nous avons l'intention d'harmoniser et de coordonner nos stratégies pour moderniser et renforcer nos capacités et améliorer notre efficacité. L'objectif est de créer un réseau Intranet (Internet à usage interne) à l'échelle du système des Nations Unies qui facilitera la coopération entre les organisations et permettra d'exploiter d'une manière concertée les compétences de chaque organisation et d'assurer la coordination au niveau national. Nous nous efforcerons de promouvoir la coopération entre nos organisations respectives en utilisant des systèmes compatibles, ce que nous faisons déjà dans le cadre du mécanisme distinct qu'est le Comité de coordination des systèmes d'information. Notre objectif est d'assurer la compatibilité, l'accessibilité et la convergence des systèmes de communications et d'informatique.



18. Pour cela, celles de nos organisations qui proposent des hyperliens avec d'autres sites web autorisés, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, doivent aussi constamment mettre à jour leur site web et bien le gérer. A l'ère de l'électronique, cela rehaussera la compétence et l'autorité de nos organisations à l'échelon mondial. De fait, devant la difficulté d'évaluer la fiabilité de plus de 65 millions de pages web sur Internet, les organismes des Nations Unies devraient coordonner l'information web chacune dans leur domaine de compétence respectif. Nous devons nous efforcer de faire de nos sites web les points d'accès privilégiés à l'information sur la pauvreté, le développement durable et les valeurs et le patrimoine universel de l'être humain. Le Comité de coordination des systèmes d'information, qui a été créé en 1994 pour harmoniser les méthodes adoptées par les organismes des Nations Unies et faciliter l'accès à l'information relative à leurs activités, a pris un bon départ.
19. Nous devons aussi étudier et saisir toutes les incidences et le potentiel de cette nouvelle ère technologique. Les progrès rapides de la technologie peuvent-ils susciter l'apparition d'un droit de communiquer et d'un droit d'accès à l'information? Quelles en seront les conséquences pour le marché mondial du travail, notamment du point de vue de la problématique hommes-femmes, du rôle des syndicats, et de la division internationale du travail; pour les perspectives d'accès, pour les pays en développement, aux marchés mondiaux de biens, de produits, et de services; pour la possibilité de choisir des fournisseurs à l'échelon mondial; et pour la portée des approches participatives mobilisant la jeunesse, les groupes locaux et les collectivités, les organisations féminines et autochtones et autres groupes marginalisés? Enfin, quels en seront l'impact sur les personnes âgées et les conséquences pour les services postaux traditionnels; les divers aspects du droit d'auteur au plan international et le commerce des services?
20. A l'heure actuelle, les nouveautés en matière de technologie d'information et de communication, qu'il s'agisse de leur choix, des moyens utilisés ou de leur contenu, répondent généralement aux besoins et aux vues des pays industrialisés et des milieux des affaires. A l'avenir, l'équipement et les logiciels devraient être conçus de manière à répondre à la demande et aux besoins, afin de satisfaire aux exigences et aux objectifs du développement. Ce passage d'une approche fondée sur l'offre à une approche fondée sur les besoins doit devenir une priorité mondiale et influencer l'orientation et la cadence des innovations futures. Ce n'est qu'alors que les technologies d'information et de communication pourront véritablement s'implanter et avoir un impact notable dans les pays en développement qui sont, après tout, les marchés de demain. A cet effet, il faudra entre autres concevoir des produits adaptés à des environnements pauvres en électricité (notamment des équipements fonctionnant à l'énergie solaire ou manuellement) et s'adressant à des analphabètes (logiciels à icônes et contenu adapté aux diverses langues et cultures). Mais ce sont les réalités techniques et financières qui décideront des partenariats et des alliances.
21. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'énormité des fonds nécessaires pour combler l'écart entre les riches et les pauvres de l'information. Le manque de fonds et d'investissements ne peut qu'entraver la modernisation des réseaux de télécommunication et l'introduction de technologies prometteuses pour un développement humain durable. Comme aucune augmentation notable de l'aide publique au développement n'est prévue ces prochaines années, nous devons encourager les approches novatrices pour mobiliser une masse critique de ressources.



22. A notre avis, l'ampleur même de la tâche nécessitera la mise en place rapide de mécanismes de coopération nouveaux et originaux:
 - alliances industrielles regroupant pays développés et en développement;
 - partenariats dépassant le cadre traditionnel - entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les fondations, les établissements universitaires, les acteurs de la société civile et les organisations intergouvernementales et internationales.
23. Nous, chefs de secrétariats des organismes du système des Nations Unies, sommes convenus de poursuivre, d'une manière concertée et plus systématique, la mise au point d'approches stratégiques des principaux problèmes que suscitent l'économie et la société mondiales de l'information et nous nous sommes engagés à améliorer l'accès de tous aux services de communication et d'information de base.
24. Pour démontrer que nous sommes en mesure de remédier aux inégalités en matière d'information, nous avons décidé de mettre en oeuvre, d'une manière coordonnée au niveau national, des projets pilotes dans les grands domaines indiqués dans l'appendice.
25. La participation des Etats Membres est indispensable pour relever ces défis. Nous invitons donc le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, à porter la présente déclaration à l'attention de l'Assemblée générale et à la lui soumettre pour approbation. Les chefs de secrétariat la présenteront également à leurs organes directeurs respectifs.



APPENDICE

DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES POUR DES PROJETS PILOTES

1. Enseignement et apprentissage interactif à distance: Les méthodes classiques d'enseignement et d'apprentissage sont de moins en moins adaptées à la demande croissante d'éducation due à l'aggravation de l'analphabétisme, au manque d'enseignants et de professeurs d'université qualifiés, à la compression des crédits alloués à l'éducation et la prise de conscience de ce que, dans un monde en rapide mutation, il faut apprendre toute la vie durant. L'enseignement à distance peut devenir, à tous les niveaux, un complément possible à la scolarité et à la formation professionnelle classiques - en particulier pour fournir des services d'enseignement aux pays et aux régions isolés, qui sont souvent les plus pauvres. Là où on ne peut même pas s'offrir la télévision, on doit miser sur la radio et sur le développement de médias communautaires, notamment la radio rurale.
2. Télémédecine: Il s'agit d'une combinaison de technologies médicales et de télécommunications utilisées pour la pratique et l'enseignement de la médecine. La télémédecine permet également des communications interactives audiovisuelles entre des médecins et des praticiens vivant loin les uns des autres, facilite l'échange d'informations médicales à des fins de recherche et d'enseignement et permet la transmission d'images et d'analyses cliniques à distance pour compenser le manque de spécialistes ou fournir des avis à des médecins. L'électronique peut ainsi contribuer à améliorer la qualité et la prestation des services de santé et de santé génésique en milieu rural. L'accès à l'informatique et aux services de télécommunication peut aider à faire évoluer le rôle des agents de santé et à améliorer la qualité et la portée des services de santé et de soins de santé préventifs dans les communautés rurales mal desservies.
3. Services bancaires à distance et mécanismes de micro-crédit: Ces services peuvent aider les banques à s'adapter aux besoins des pauvres, à communiquer avec les illettrés et les pauvres dans les villages et à promouvoir les mécanismes de micro-crédit. La technologie actuelle est faite sur mesure pour un marché caractérisé par une vaste population rurale appauvrie et pour la plupart analphabète, une sérieuse criminalité et une forte incidence de fraude.
4. Protection et gestion de l'environnement: C'est un domaine où le champ d'application des technologies de l'information est vaste: foresterie durable et pratiques d'abattage, gestion et élimination des déchets, appui aux services de vulgarisation agricole, gestion des ressources hydrauliques, aménagement de réseaux d'irrigation et exploitation des ressources naturelles.
5. Processus et mécanismes participatifs et gouvernance: La communication n'est pas seulement un moyen de diffuser le savoir, l'information et les valeurs, mais aussi une composante fondamentale de toutes les sociétés démocratiques. De par son caractère spontané, elle influence inévitablement les décisions dans les domaines politiques et économiques et dans le monde des affaires. Elle a également une incidence sur les modes de gouvernement démocratiques (ou autocratiques) et leurs structures, ainsi que sur leur réceptivité, leur transparence et leur responsabilisation et favorise au sein de la société civile les approches participatives et celles axées sur la personne humaine, notamment en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des jeunes. La technologie est apte à



créer au sein de la communauté des structures originales permettant à tous les acteurs du développement durable de gérer les affaires publiques et privées et aux personnes les plus touchées par la pauvreté de contrôler leur destinée en leur donnant accès à l'information et aux partenaires qui peuvent les aider.

6. Laboratoires virtuels pour résoudre les problèmes du développement: De nouvelles méthodes de travail, impensables il y a seulement un an, sont désormais possibles. En alliant Internet, réalité virtuelle, programmes 3D en temps réel, technologies Net-phone, logiciels de groupe et travail d'équipe virtuel, il est désormais possible de créer des "collèges invisibles" permanents de chercheurs spécialisés dans des domaines d'une importance capitale, à un coût relativement modeste. L'objectif principal consiste à mettre les chercheurs des pays en développement ayant des besoins et des compétences spécifiques en contact avec l'infrastructure et les pratiques déjà fermement établies dans les pays développés, afin d'accélérer et d'élargir l'accès aux connaissances techniques et à l'information scientifique, faciliter l'interaction et diffuser l'information plus rapidement. Ces techniques représentent une solution possible à l'exode des cadres scientifiques du sud, puisqu'elles leur permettent de participer virtuellement aux débats de la communauté internationale de la recherche sur toutes les questions clés.
7. Accès pour tous au savoir et à la culture: Les institutions d'information du public, qui sont les centres naturels de coordination de l'information nécessaire au développement, n'ont pas été en mesure d'exploiter pleinement leur potentiel dans les pays en développement en raison de l'immensité des besoins et de l'insuffisance des ressources. Les technologies de l'information et de communication donnent à ces institutions les moyens de promouvoir des services d'information rentables, axés sur le développement, destinés à tous les secteurs de la société, en s'appuyant sur les réseaux nationaux et régionaux. A cet égard, l'information du domaine public revêt une importance particulière, puisque le marché de l'information semble l'ignorer pour les raisons suivantes: profit potentiel insuffisant, audience trop limitée ou, plus paradoxalement, caractère public des données d'origine. Les informations de ce type doivent être inventoriées, converties en numérique et diffusées par les serveurs d'Internet; il faudrait par conséquent formuler des politiques appropriées sur les questions de droit d'auteur en matière de technologies d'information, le développement d'industries électroniques de la culture et la promotion d'Internet en tant que service public auquel tous devraient avoir accès aux moindres frais.

